



Accès au sous-sol condamné

Par **Volith**, le **16/10/2014** à **23:16**

Bonjour,
Suite à un incendie datant de plus d'un an dans le sous-sol de l'immeuble où je suis locataire, une expertise judiciaire est en cours, et le TGI de Paris a condamné l'accès à ce sous-sol le temps de l'expertise.
Aujourd'hui, le bâtiment a été raccordé à la fibre optique et la commercialisation des services est activée.
Lors du déplacement du technicien pour la fibre, celui-ci me demande accès au sous-sol pour effectuer les derniers branchements (de l'ordre de 5-10 minutes).
Or, le syndic me refuse l'accès sous prétexte que l'expertise judiciaire est en cours.
Comment dois-je procéder pour faire débloquer la situation ?
On me parle d'une assignation en référé devant le président du TGI, mais je n'ai aucune information concernant l'affaire en cours dans l'immeuble et le syndic ainsi que mon agence immobilière ne me donnent aucune piste.
Merci infiniment de votre aide !

Par **moisse**, le **17/10/2014** à **15:36**

Bonsoir,
Vous pouvez contacter votre bailleur (dont le nom figure sur la bail) pour obtenir cette information, peut-être même le nom de l'expert.